

seur, le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, quand il était ministre des finances.

M. l'Orateur, je n'ai pas besoin de perdre mon temps à critiquer la politique nationale au point de vue des intérêts de ma province. Je suis convaincu que parmi les treize députés de cette province, représentant le parti conservateur, pas un ne se lèvera et dira d'une manière claire et distincte que cette politique a eu le succès, dans la province du Nouveau-Brunswick, que ses partisans prédisaient. Non, et chacun des députés de la droite qui se posera cette question devra admettre que, quant à cette province, cette politique n'a pas été avantageuse.

Avant de terminer, j'aurai peut-être l'occasion de faire d'autres observations sur ce point, mais pour le moment, je parlerai d'un autre sujet plus important.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'entendre un long discours prononcé par l'honorable député d'Albert (M. Weldon). J'avoue que je désirais beaucoup entendre parler l'honorable député, vu que je n'en avais pas encore eu l'occasion, et je supposais qu'il donnerait quelques arguments pour faire voir quelle serait la meilleure politique pour la province du Nouveau-Brunswick. Je dois admettre que j'ai été désappointé.

Je ne lirai pas des extraits du *Globe*, de Toronto, ni du *Sun*, de Saint-Jean, ni d'autres journaux, mais je dirai ce que je sais par moi-même de l'opération de la politique nationale, et de ce que seraient les résultats d'une autre politique qui est indiquée dans l'amendement soumis à la chambre. Mais avant de continuer, je désire attirer l'attention sur quelques énoncés faits par mon honorable ami, le député d'Albert. Je ne veux pas discuter de nouveau la vieille question du sucre, et on me le pardonnera, vu que l'honorable monsieur a résumé toute la question en quelques mots.

Dans son exposé financier, le ministre des finances a dit que par son acte il avait soulagé le pays de \$3,500,000. L'honorable député d'Albert augmente de \$1,500,000 et il forme \$5,000,000. Or, j'aimerais que quelqu'un fit accorder ces deux énoncés. Il est vrai que l'honorable député d'Albert a cherché à expliquer ce qu'il voulait dire, mais où son explication l'a-t-il conduit ? Il devait, d'une façon quelconque, expliquer ces \$1,500,000 qui étaient la différence entre les \$3,500,000, dont avait parlé le ministre des finances, et les \$5,000,000 que l'honorable député affirmait avoir été épargnées par l'acte du gouvernement. L'honorable député ne voulait pas en faire peser la responsabilité sur qui de droit, et avouer que les raffineurs de sucre partageaient largement dans ces \$1,500,000. Je regrette que l'honorable député ne soit pas à son siège, mais j'ai ses paroles sous les yeux, et il a dit que 25 pour cent de cette somme étaient allés dans la poche du vendeur de sucre en détail. Je me demande s'il a cru qu'un détaillant ajouterait foi à cette déclaration. Tout homme d'affaires, qui connaît le commerce de sucre, sait qu'il n'y a pas un détaillant qui réalise un bénéfice semblable, et je crois que l'honorable député devra chercher une meilleure raison pour expliquer son avancé. Mais je veux rendre cette question un peu plus claire.

Dans le cours de ma vie politique, j'ai toujours eu l'intention sincère de convaincre le peuple de ce pays que l'augmentation du tarif signifiait l'augmentation des impôts. Mes honorables amis de la droite ont cherché à faire croire le contraire, et

quand le gouvernement a été forcé, à la demande de Washington, de retrancher \$3,500,000 du revenu du pays, il s'est écrié qu'il avait soulagé le peuple de \$3,500,000 de taxes.

Je pourrais en rester là, mais je veux développer la question d'une manière à bien la faire comprendre par le peuple canadien. Je crois que l'honorable député d'Albert, durant les douze dernières années, bien que n'ayant pas un siège dans cette chambre pendant tout ce temps, a appuyé le parti qui est maintenant au pouvoir; et si la prétention de l'honorable député est juste, que signifie cette politique fiscale qui a été discontinuée dernièrement et qui a existé durant ces douze années? Elle signifie que le peuple canadien a payé durant ces années une piastre par tête pour le sucre. Elle signifie que dans un comté comme Albert, dont la population est d'environ 12,000 âmes, cette population a payé \$12,000 par année de taxes sur le sucre, ce qui fait \$144,000 pour les douze années.

Je comprends que la raison qui a valu à l'honorable député l'appui des électeurs de ce comté est qu'ils ont une dette de chemin de fer, et que l'honorable député a pour mission d'obtenir qu'ils soient débarrassés de cette dette. Je regrette, dans l'intérêt de ses commettants, tant libéraux que conservateurs, qu'il n'ait pas encore réussi, mais je veux signaler au peuple de ce comté le fait que le gouvernement, depuis douze ans, au moyen des droits sur le sucre, lui a fait payer une somme égale au double de la dette qu'il doit.

L'honorable député d'Albert a fait un autre avancé sur lequel je veux attirer l'attention. Je crois qu'il est de mon devoir envers l'honorable député de le corriger sur cette question avant qu'elle aille plus loin. Il n'est pas présent, mais mes paroles seront entendues de son comté, et en m'adressant à la chambre, je reconnais que j'appartiens à la minorité dans ma province, appuyé ici par deux autres députés seulement. Cela ne m'empêchera pas néanmoins d'exprimer ma manière de voir et celle d'un grand nombre de personnes dans le Nouveau-Brunswick. L'honorable député est absent, mais je me permettrai de lire un extrait de son discours:

Je n'irai pas jusqu'à dire que la politique nationale a simplement pour but de développer notre commerce extérieur. Cependant, depuis que nous en jouissons, ce commerce s'est développé raisonnablement.

C'est le premier député à qui j'entends faire une déclaration en faveur de la politique nationale. Tout le temps que j'ai été dans cette chambre on a proclamé une doctrine différente. On a dit que la politique nationale tendait à diminuer notre commerce extérieur, que nous devons manufacturer nous-mêmes les articles dont nous avions besoin, mais l'honorable député cherche à faire voir qu'elle a augmenté notre commerce extérieur. Il ajoute, ensuite:

D'un autre côté, cette politique a eu pour effet de diminuer sous deux rapports. Nos exportations de matières brutes ont diminué, et il y a eu également diminution dans nos exportations de marchandises étrangères fabriquées avec ces matières brutes.

En matière de meubles de ménage, d'articles pour écoles, églises, et autres de même nature, la politique nationale a eu pour effet de diminuer l'exportation du boulev et du frêne qui servent à manufacturer ces articles. La politique nationale a aussi diminué le courant d'émigration de nos fils qui s'en allaient aux Etats-Uni manufacturer ce bois nous revenant ainsi manufacturé. La politique nationale a diminué nos exportations de produits alimentaires qui sortaient de nos provinces pour aller nourrir nos propres enfants qui se trouvaient dans les usines et les manufactures étrangères.